



Municipalité de Montebello

## AVIS PUBLIC

Adoption du règlement numéro 969-2024

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ:

QUE le conseil municipal, à la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2024, a adopté le règlement 969-2024 relatif à l'imposition des taux de taxation, compensations et de tarification des services, conformément à l'exercice budgétaire 2025.

Le règlement numéro 969-2024 relatif à l'imposition des taux de taxation, compensations et de tarification des services, conformément à l'exercice budgétaire 2025, est déposé au bureau municipal sis au 550, rue Notre-Dame, Montebello (Québec) JOV 1LO et toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Donné à Montebello ce 18 décembre 2024.

Mario Briggs  
Directeur général agréé et greffier-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Mario Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 18 décembre 2024 entre 10 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 décembre 2024.

Mario Briggs  
Directeur général agréé et greffier-trésorier